

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE**

Nom du produit : ProScape 25-0-5 51% MESA

N° EPA : Sans objet

Identité du produit : Engrais SGN 220 mélangé, granulé

Fournisseur/Manufacturier

**Lebanon Seaboard Corporation**

**1600 East Cumberland Street**

**Lebanon PA 17042**

Tél. : 1-800-233-0628 É.-U.

(717-273-1685) INTL      Adresse courriel du fournisseur : customerservice@lebsea.com

Numéros de téléphone en cas d'urgence :

Chemtrec (déversement) 1-800-424-9300 Prosar (santé) 888-208-1368

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Mention d'avertissement de l'OSHA :

Catégorisation d'avertissement :

H315 : Cause une irritation de la peau. (Catégorie 2), corrosion/irritation cutanée

H333 : Peut être nocif si inhalé. (Catégorie 5), toxicité aiguë, inhalation

H335 : Peut causer une irritation des voies respiratoires. (Catégorie 3), toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique; irritation des voies respiratoires

H319 : Cause une irritation grave des yeux. (Catégorie 2A), irritation oculaire grave

H320 : Cause une irritation des yeux. (Catégorie 2B), irritation oculaire

Mentions de danger :

H315 : Cause une irritation de la peau. (Catégorie 2)

H319 : Cause une irritation grave des yeux. (Catégorie 2A)

H320 : Cause une irritation des yeux. (Catégorie 2B)

H333 : Peut être nocif si inhalé. (Catégorie 5)

H335 : Peut causer une irritation des voies respiratoires. (Catégorie 3)

Pictogramme :Mises en garde pour la manipulation :

P264 : Laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation.

P280 : Porter de l'équipement de protection pour les mains, le corps, les yeux et le visage.

P305 : En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau et consulter un médecin si les symptômes persistent.

P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P352 : CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon.

P312 : EN CAS D'INHALATION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P351 : CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes si elles sont présentes et si c'est facile de le faire. Continuer de rincer.  
P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.  
P337 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.  
P405 : Magasin fermé à clé.  
P403 : Conserver dans un endroit bien aéré.  
P233 : Garder le contenant hermétiquement fermé.  
P501 : Éliminer le contenu et le contenant conformément aux réglementations sur les pesticides.  
Tenir hors de portée des enfants

Précautions à prendre pour l'élimination – Éliminer conformément à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales.

#### **Dangers non classifiés ailleurs** : Aucun

Toxicité aiguë inconnue : <1 % du mélange contient des ingrédients dont la toxicité est inconnue

### **3. COMPOSITION ET RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS**

<b>Nom chimique</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Poids en %</b>
Urée	57-13-6	25 à 30
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	20 à 25
Méthylène-urée	9011-05-6	20 à 25
Dolomite	16389-88-1	20 à 25
Chlorure de potassium	7447-40-7	5 à 10

### **4. PREMIERS SOINS**

Contact avec les yeux Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles cornéennes si elles sont présentes et si c'est facile de le faire. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. En cas de blessure, ou si un inconfort ou une irritation persistent, contacter un médecin.

Inhalation En cas d'inhalation et de malaise, déplacer la personne à l'air frais et s'assurer qu'elle est dans une position confortable pour respirer aisément. Si des difficultés respiratoires apparaissent ou persistent, administrer de l'oxygène et consulter un médecin. Si un avis médical est nécessaire, avoir le contenant ou l'étiquette du produit à portée de main.

Ingestion Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. En cas de malaise, appeler un centre antipoison ou consulter un médecin. Ne pas faire vomir une personne inconsciente.

Autoprotection du secouriste : Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié pour les poussières nuisibles.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Une irritation due à la poussière peut survenir, accompagnée d'un inconfort nasal, dans des conditions très poussiéreuses.

Irritation des yeux par contact avec rougeur, larmoiement et sensation de brûlure.

Rougeur, démangeaison ou sensation de brûlure sur la peau en cas de contact prolongé.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement particulier nécessaire : Traiter les symptômes.

Consulter un médecin si un inconfort ou une irritation persistent.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux conditions locales et au milieu environnant. Parmi les options : CO<sub>2</sub>, extincteur à poudre chimique sèche ABC, ou mousse. Éviter de remuer le flux poussiéreux de l'extincteur.

### **Dangers particuliers découlant du produit chimique**

La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. En cas d'incendie, ne pas respirer les émanations.

### **Données sur l'explosivité**

Sensibilité aux chocs mécaniques : Aucune

Sensibilité aux décharges d'électricité statique : Aucune

Remarque : Des quantités excessives de poussières combustibles peuvent produire des mélanges explosifs si on les laisse se disperser dans l'air dans des zones confinées ou si elles entrent en contact avec des sources d'inflammation. Empêcher la dispersion excessive de poussières dans les zones d'emploi, de stockage ou de production.

### **Équipements de protection et précautions pour les pompiers :**

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à pression, qui est conforme aux normes MSHA/NIOSH (ou l'équivalent) et une tenue de protection standard (tenue de feu).

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### **Précautions individuelles, équipement de protection et consignes d'urgence**

#### Précautions personnelles

Utiliser un masque antipoussières et des gants si nécessaire ou tout autre équipement de protection individuelle adéquat afin d'éviter tout contact de substances avec les yeux ou la peau. Éliminer les sources d'inflammation avant le nettoyage.

Si les yeux sont touchés, les rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes.

Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir l'avis d'un médecin.

Si les yeux sont touchés, les rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes.

Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir l'avis d'un médecin.

En cas de symptômes respiratoires importants : consulter un médecin.

En cas de symptômes respiratoires importants : consulter un médecin.

#### Protection de l'environnement

Empêcher que le déversement pénètre dans les zones d'aménagement, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Ne pas jeter dans les eaux de surface ou le réseau d'égout sanitaire. Pour de l'information écologique supplémentaire, voir section 12.

#### Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire.

#### Méthodes de nettoyage

Utiliser un masque antipoussières et un équipement de protection individuelle adapté au besoin pour éviter de respirer des poussières. Humidifier ou couvrir le déversement de poudre avec une feuille de plastique ou une bâche pour minimiser la propagation. Ramasser mécaniquement le produit déversé et le placer dans des conteneurs appropriés en vue de son élimination. Éviter de soulever la poussière. Absorber l'excédent à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Nettoyer la surface contaminée en profondeur.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation sécuritaire	Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les zones confinées. Utiliser de l'équipement de protection individuelle recommandé pour éviter de respirer les poussières ou les brumes, et pour prévenir tout contact avec les yeux. Laver soigneusement les mains après manipulation.
Conditions d'entreposage	Garder le contenant hermétiquement fermé dans un endroit frais et bien aéré. Tenir hors de portée des enfants.
Matières incompatibles	Éviter les acides forts, bases alcalines fortes ou d'autres substances réactives.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### Lignes directrices relatives à l'exposition

Nom chimique	VLE DE L'ACGIH	NET DE L'OSHA	L'IDLH* DU NIOSH
Poussières nuisibles (de matériaux granulaires)	10 mg/m <sup>3</sup> (MPT - Total)	15 mg/m <sup>3</sup> (MPT - Total) 50 mppcf (MPT total) 5 mppcf (MPT respirable)	Non établie

\*Le sigle IDLH désigne les quantités qui sont « immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé ».

Mesures de prévention techniques : Assurer une ventilation adéquate et suivre des pratiques de travail sûres pour éviter l'accumulation de poussière dans l'air.

**Mesures de protection individuelle :** Utiliser de l'équipement de protection individuelle recommandé pour éviter de respirer les poussières ou les brumes, et pour prévenir tout contact avec les yeux.

Protection des yeux	Fournir une protection du visage et des yeux : un écran facial et des lunettes de protection sont recommandés en cas de risque de contact avec le visage ou les yeux.
Protection de la peau et du corps	Gants et combinaison de travail standard recommandés
Protection respiratoire	Masque antipoussières recommandé pour les conditions poussiéreuses ou brumeuses. En cas de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, il convient de porter un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA. L'appareil de protection respiratoire doit être fourni conformément aux règlements locaux en vigueur.
Hygiène générale	Durant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer. Laver soigneusement les mains après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Voir également les mises en garde à la section 2

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide granulaire
Apparence	Solide granulaire
Couleur	Mixte, variée
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Sans objet
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition / Limites d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite d'inflammabilité supérieure : Limite d'inflammabilité inférieure :	Aucune information disponible Aucune information disponible

Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Hydrosolubilité	Principalement insoluble
dans d'autres solvants	Solubilité
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune information disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Propriétés d'oxydation	Pas particulièrement réactif

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### **Réactivité**

Non réactif

### **Stabilité chimique**

Stable

### **Risque de réactions dangereuses**

Peut dégager de la chaleur et des fumées lorsqu'il est mélangé en solution avec des matières réactives incompatibles.

### **POLYMÉRISATION DANGEREUSE**

Ne se produira pas.

### **Conditions à éviter**

Chaleur élevée, étincelles et flammes nues, puisque certains ingrédients peuvent être inflammables.

### **Matières incompatibles**

Acides forts, bases alcalines fortes ou autres substances réactives.

### **Produits de décomposition dangereux**

Possibilité de fumées toxiques en cas d'incendie, telles que des oxydes d'azote (NOx), de l'ammoniac, des oxydes de soufre, du chlorure d'hydrogène et du monoxyde de carbone.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Voies d'exposition : Ingestion, yeux (contact), peau (contact), inhalation de poussières

Symptômes	Irritation du tube digestif en cas d'ingestion de grandes quantités, provoquant des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Irritation des yeux par contact avec rougeur, larmoiement et sensation de brûlure. Rougeur, démangeaison ou sensation de brûlure sur la peau en cas de contact prolongé.
Sensibilisation	Aucune information disponible.
Mutagénicité des cellules germinales	Aucune connue, sauf mention contraire ci-dessous dans la rubrique « Autre ».
Cancérogénicité	Aucune
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Aucune information disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Aucune information disponible
Toxicité chronique	Oui
Toxicité pour certains organes cibles	Poumons – Poussières nuisibles
Danger d'aspiration	Aucune information disponible
Autre	

## 12 DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Les engrais peuvent être nocifs pour la vie aquatique à court terme, en provoquant une prolifération d'algues et une augmentation de la demande biochimique d'oxygène (DBO), en fonction de la quantité rejetée.

Persistance et dégradabilité	Aucune information disponible
Bioaccumulation	Aucune information disponible
Autres effets indésirables	Aucune information disponible

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### **Élimination des déchets :**

L'excédent du produit doit être géré conformément aux instructions figurant sur l'étiquette, afin d'éviter tout problème d'élimination. Éliminer le produit en conformité avec les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

#### **Emballage contaminé**

Jeter le récipient vide avec les ordures ménagères, sauf si les réglementations locales l'interdisent.

### 14 INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

NMFC 68140-5 ENGRAIS COMPOSÉS (ENGRAIS MANUFACTURÉS) SAUF INDICATION CONTRAIRE, SEC, 20 LIVRES PAR POUCE CUBE OU PLUS

<b>DOT :</b>	Non réglementé
Appellation officielle de transport :	Non réglementé
Classe de danger :	Sans objet
<b>IATA :</b>	Non réglementé
Appellation officielle de transport :	Non réglementé
Classe de danger :	Sans objet
<b>IMDG/OMI:</b>	Non réglementé
Appellation officielle de transport :	Non réglementé
Classe de danger :	Sans objet
<b>IMDG :</b>	Non réglementé
Appellation officielle de transport :	Non réglementé
Classe de danger :	Sans objet
<b>ADR :</b>	Non réglementé
Appellation officielle de transport :	Non réglementé
Classe de danger :	Sans objet
<b>ADN :</b>	Non réglementé
Appellation officielle de transport :	Non réglementé
Classe de danger :	Sans objet
<b>RID :</b>	Non réglementé
Appellation officielle de transport :	Non réglementé
Classe de danger :	Sans objet
<b>TMD :</b>	Non réglementé
Appellation officielle de transport :	Non réglementé
Classe de danger :	Sans objet
<b>ICAO :</b>	Non réglementé
Appellation officielle de transport :	Non réglementé
Classe de danger :	Sans objet
<b>MEX :</b>	Non réglementé
Appellation officielle de transport :	Non réglementé
Classe de danger :	Sans objet

### 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

TSCA (É.-U.): Conforme.

**Renseignements généraux sur le produit :** Ce produit n'est pas réglementé comme matière dangereuse au niveau fédéral.

**Clean Air Act :** Aucune information disponible.

**Clean Water Act :** Ce produit ne contient aucune substance réglementée comme dangereuse pour l'environnement conformément au Clean Water Act (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

**SARA 313 Fonds spécial pour l'environnement (Superfund) :** Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences de déclaration de la loi et du titre 40 du Code of Federal regulations, partie 372.

**SARA 311/312 Catégories de dangers :**

Aigus :	Oui
Chroniques :	Oui
Feu :	Non
Libération soudaine de pression :	Non
Réactif :	Non

**CERCLA :** Ce produit, tel qu'il est fourni, ne contient aucune substance réglementée en tant que substance dangereuse dans le cadre du Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302) et du fonds spécial pour l'environnement (Superfund).

Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences particulières de déclaration à l'échelle locale, régionale ou nationale en ce qui concerne les rejets de ce produit.

**Réglementations d'État :**

**California Proposition 65 :** Ce produit ne contient pas de quantités détectables de produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme étant cancérogènes ou causant des malformations congénitales ou d'autres effets nocifs sur la reproduction.

**Analyse en composants – État :** Aucune

## 16 AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont exacts au mieux de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements fournis sont uniquement destinés à guider la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements ne concernent que le produit désigné et peuvent ne pas être valables pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans n'importe quel procédé, sauf indication contraire dans le texte.